



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LIGNERY (CSQ)

# Bienvenue !

Bureau des déléguées et délégués  
28 novembre 2023

# Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification du procès verbal de la réunion du 11 octobre 2023;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. États financiers et prévisions budgétaires;
5. Assurances – Campagne de mise à jour;
6. Négo 2023;
7. Santé et sécurité au travail;
8. Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant;
9. Informations;
10. Questions diverses;
11. Nouvelles de mon milieu.

# 3. Acceptation des nouveaux membres

# 3. Acceptation des nouveaux membres

1. Amellal, Farid
2. Bégin, Daphné
3. Berger-Audet, Florence
4. Bergeron, Kathia
5. Blais, Stéphanie
6. Caron, Jérémy
7. Champagne, Xavier
8. Dionne, Olivier
9. Faille, Annick
10. Faille, Karine
11. Guérin, Maude
12. King, Victoria
13. Lafortune, Bianka
14. Larouche, Christiane
15. Lemieux, Simon
16. Lestage-Gravel, Stéphanie
17. Martin, Marie-Michèle
18. Mubiayi Bakafwa, Jean-Pierre
19. Pigeon, Sandy
20. Roy, Caroline
21. Wolfe-Camara, Alexandre

# 4. États financiers et prévisions budgétaires

## **4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024**

***Le CE de L'APL poursuit sa réflexion depuis l'année 2020 pour en arriver à une proposition à soumettre en AG dès que possible***

***L'APL doit déterminer comment elle peut réorganiser l'espace physique de la maison APL afin de poursuivre sa mission de défense des membres, de soutenir les enseignantes et les enseignants en étant proche de leur quotidien et en offrant un soutien de proximité.***

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## *Quelques constats :*

- *L'augmentation depuis plusieurs années du nombre :*
  - *de membres;*
  - *de dossiers d'actions professionnelles;*
  - *de dossiers juridiques;*
  - *de dossiers pédagogiques;*
  - *...*

## 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

### Ajout de personnel libéré (fait depuis juin 2023)

- *Organisation de l'espace physique de manière temporaire;*
- *Besoin d'espace supplémentaire;*
- *Organisation matériel faite;*



## 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

### **Ainsi, le projet d'agrandissement**

- L'analyse et évaluation des besoins quant à l'immeuble de L'APL ont été faites;
- Plans et devis ont été effectués auprès de deux firmes d'architectes concernant les possibilités qui s'offrent à L'APL;
- Il reste des étapes à franchir;
- Une fois le dossier complet, il sera présenté en BDD puis en AG pour que les membres puissent se prononcer.

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Projet d'agrandissement (suite)

- Le CE recommande que les excédents de 103 228\$ des états financiers au 31 août 2023 soient versés dans la provision pour la réalisation d'un projet d'aménagement et d'agrandissement de l'immeuble de L'APL.

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

Document A

Prévisions budgétaires 2023-2024

Document B

États financiers au 31 Août 2023

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Mission d'examen

- Revenus : (+ 146 414 \$);
  - Cotisations : (+ 124 952 \$)
  - Intérêts : (+ 21 332 \$)
  - Location terrain (+ 10 426 \$)
  
- Dépenses : inférieures de 242 488 \$, en tenant compte de la réserve de dépannage;

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Mission d'examen

- Surplus : 121 300 \$) au lieu d'un déficit prévu de (267 602 \$)
- Taux de cotisation
  - 2023-2024: 1,67% (taux prévu-taux payé)
  - 2022-2023 : 1,55% (à compter du 1er Janvier 2023)  
1,20% (jusqu'au 31 décembre 2022)
  - 2021-2022 : 1,20% (taux payé – plus bas)
  - 2020-2021 : 1,20% (taux payé – plus bas)

## 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

### Mission d'examen

- Selon les constitutions et règlements de L'APL :
  - ✓ La contribution (cotisation) syndicale est fixée à 1,67 % du revenu effectivement gagné.
  - ✓ Lorsque les sommes non-affectées dépassent la moyenne annuelle des dépenses réelles des 3 dernières années, le Conseil exécutif peut réduire la contribution syndicale.

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Mission d'examen

- Évolution des actifs non-affectés au budget APL :
  - 31 août 2023 : 1 446 017 \$
  - 31 août 2022 : 1 942 789 \$
  - 31 août 2021 : 2 274 442 \$
  - 31 août 2020 : 2 600 000 \$

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Mission d'examen

- Depuis l'année financière 2020-2021, le taux de cotisation a été fixé à 1,20% (déficit intentionnel) afin de réduire les actifs non-affectés
- Le taux de cotisation (1,20%) a été maintenu sur une période plus longue causée par:
  - ✓ le COVID-19
  - ✓ les dossiers d'arbitrage reportés
  - ✓ l'augmentation salariale négo 20-23 (rétro)
  - ✓ l'augmentation du nombre de membres



# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

Mission d'examen - 2022-2023

Actifs non-affectés :

1 446 017 \$ - (103 228\$) = **1 342 789 \$**

➤ Les actifs non-affectés n'incluent pas les provisions

- ✓ Provision-congrès : 11 813 \$
- ✓ Provision-négociation locale : 82 500 \$
- ✓ Provision- JMM : 32 210 \$
- ✓ Provision- Entretien bâtisse : 34 361 \$
- ✓ Provision-salaires : 91 140 \$

## 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

Provision-Projet d'agrandissement du  
bâtiment

### Au 31 août 2022

Actifs non affectés :	1 942 789 \$
Provision-agrandissement :	<u>(600 000) \$</u>
Actifs non-affectés (réel) :	1 342 789 \$

### Au 31 août 2023

Actifs non-affectés :	1 446 017 \$
Provision-agrandissement :	<u>(103 228 \$)</u>
Actifs non-affectés (réel) :	1 342 789 \$

## 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

Provision-Projet d'agrandissement du  
bâtiment

### Provision au 31 août 2023

Provision-agrandissement 2022 :	600 000 \$
Provision-agrandissement 2023 :	<u>103 228 \$</u>
Total	703 228 \$

## 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

Prendre le document A

- État des résultats comparatifs 2022-2023
- Prévisions budgétaires 2023-2024

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

Prévisions budgétaires

**En 2023-2024 :**

- *Les revenus estimés seront plus élevés qu'en 2022-2023 + 560 193 \$.*
- Retour à un budget équilibré (revenus = dépenses)
- Le taux de cotisation a été rétabli à 1,67%
  - ✓ Depuis la première paie de l'année 2023-2024 (paie finissant le 2 septembre)

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 1 – Administration générale

- Respect des prévisions
- Au total, 152 509 \$ de moins que prévu
- Loc./Équi.Bureau :
  - Microsoft office 365 (licences)
  - Achats (équipement bureautique et mobilier 3e adjointe administrative, ...)

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 1 – Administration générale (suite)

- Salaire-employés : 26 806 \$ de moins que prévu
- Réserve de dépannage (5% des cotisations): pas utilisée
  
- Entretien et réparations
  - Aménagement de la réception (réparation + peinture)

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

Annexe 1 – Administration générale (suite)

***En 2023-2024 :***

- *Majoration de certains postes (coût de la vie, IPC, entente 2020-2023)*
  
- *Loc./répar. équip.bureau : 43 000 \$*
  - *Mise à niveau bureautique*
  - *Mise à niveau informatique*



# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 1 – Administration générale (suite)

### ***En 2023-2024 :***

- *Salaire-employés :*
  - ✓ *Embauche d'une 3e adjointe administrative (avril 2023)*
  - ✓ *Remplacement congé maternité*

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 2 - Relations de travail

- Respect des prévisions
- Au total, 20 964 \$ de moins que prévu
- 197 503 \$ pour frais légaux (-22 497 \$)
- Sessions de Formation : Nouvelles formations  
(SST, RSS)

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 2 - Relations de travail (suite)

### ***En 2023-2024 :***

- *Frais légaux : prévision de 220 000 \$;*
- *Volumes et documents : prévision de 900 \$  
(rencontres de formation)*

# 4. États financiers au 31 août 2022 et Prévisions 2022-2023

## Annexe 3 - Organismes de décision

- Respect des prévisions
- Au total, 8 710 \$ de moins que prévu
- Suppléances (libérations syndicales) :
  - ✓ Vérification des tâches;
  - ✓ Griefs et arbitrage;
  - ✓ Participation aux différents réseaux : SST, FP & ÉDA, sociopolitique, réseau des jeunes, Mouvement Actes etc;

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2022-2023

## Annexe 3 – Organismes de décision (suite)

### ***En 2023-2024:***

- *Poste «Suppléance» : 65 000 \$*
  - ✓ *Ententes hors convention + mesures administratives (coût suppléance difficile à prévoir)*
  - ✓ *Congrès juin 2024*

# 4. États financiers au 31 août 2022 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 4 - Animation et négociation

- Respect des prévisions
- Au total, 66 197 \$ de moins que prévu
- Salaires présidence et des vice-présidences
  - 1er V-P : assurance-salaire versée à L'APL
- Comités pour affaires syndicales : 57 262 \$ de moins que prévu
  - Action-mobilisation : 40 452 \$ moins que prévu

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 4 - Animation et négociation

### ➤ Action mobilisation

- Négo 2023
- Prof, ma fierté!
- Réseaux RAM
- 5 à 7 familial (avril 2022)
- Articles promotionnels (nouveaux drapeaux APL)
- Pub dans les hebdomadaires régionaux (journée des enseignantes et des enseignants)

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 4–Animation et négociation (suite)

### ***En 2023-2024 :***

- *Comités Action professionnelle*
  - *Réseaux : SST, socio-politique, formation professionnelle, éducation des adultes, conditions des femmes*



# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

Annexe 4–Animation et négociation (suite)

***En 2023-2024 :***

- *Poste «Action mobilisation» : 70 000 \$*
  - *Négo 2023*
  - *Réseaux RAM*
  - *5 à 7 familial*
  - *Articles promotionnels et de mobilisation*

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

Annexe 4–Animation et négociation (suite)

***En 2023-2024 :***

- *Deux nouvelles vices-présidences élues*
  - ✓ *3e vice-présidence*
  - ✓ *4e vice-présidence*
  - ✓ *Ajustement des salaires et des allocations*

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 5 – Participation aux organismes

- *Respect des prévisions*
- *Au total, 5 994 \$ de plus que prévu*
- *Instances nationales en présence*
  - ✓ *Conseil général*
  - ✓ *Conseil fédéral*
  - ✓ *Conseil général de négociation*

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 5 – Participation aux organismes

- *Autres organisme : session de preparation à la retraite*
  - ✓ *9 836 \$ de plus que prévu*
  - ✓ *Plus d'inscriptions que prévu*
  - ✓ *Prévision de retraite à venir en hausse*
  - ✓ *Sessions non-offertes en Montérégie en 2022-2023*

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

Programme 5 –

Participation aux organismes (suite)

***En 2023-2024 :***

- *Autres organismes : 24 000 \$*
- *Conseil fédéral : plus d'instances à prévoir*
- *Congrès CSQ de juin 2024*

## 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

### Donc, pour les prévisions 2023-2024 :

Déficit estimé : (145 000,00 \$)

Réserve de dépannage : 145 000,00 \$

Surplus estimé : 0,00 \$

## 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

### Proposition:

- 1. Que le Bureau des délégués recommande** à l'Assemblée générale d'accepter les états financiers au 31 août 2023 tels que préparés par Hénnaire Danis Brunet SENCRL Société de comptables professionnels agréés

# 4. États financiers au 31 août 2023 et Prévisions 2023-2024

## Proposition:

**2. Que le Bureau des délégués  
*recommande* à l'Assemblée générale  
d'adopter les prévisions budgétaires  
2023-2024.**



## 4. États financiers au 31 août 2022 et Prévisions 2022-2023

### Proposition:

**3. Que le Bureau des délégués recommande** de nommer l'expert comptable Hénair Danis Brunet SENCRL Société de comptables professionnels agréés pour accomplir une mission d'examen pour les états financiers au 31 août 2023.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Campagne de mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Se déroulera **du 29 novembre au 8 décembre 2023**
- S'adresse à toutes les personnes qui :
  - Détiennent un **contrat à temps plein** ou à **temps partiel**
  - **Désirent** faire une modification à leurs protections

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



- L'APL est preneur de la police 8752 avec **Desjardins Assurances** depuis 1978
- Protections avantageuses à des tarifs compétitifs (année après année)
- Prestations en assurance salaire à la 105<sup>e</sup> semaine: jusqu'à 7 000 \$/année de plus avec Desjardins Assurances.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

Un nouveau régime en **assurance maladie** permet aux membres de L'APL de bénéficier de plus de protections :

➤ Protections **obligatoires**

✓ Accident maladie-Option de base :

Protection obligatoire pour toutes les personnes qui sont couvertes par la protection médicaments du régime de base:

**Beneva**

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (suite)**

- Protections **facultatives** - participation **24** mois
  - ✓ Accident maladie - Option modérée
  - ✓ Accident maladie – Option enrichie
- Assurance soins dentaires - participation **36** mois

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Objectif des conditions de renouvellement au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année :

- *Permettre aux membres de payer la "juste prime", et ce, afin de stabiliser le coût du régime et d'éviter, le plus possible, les variations de tarification*

**« Les primes payées VS les prestations versées »**

<https://youtu.be/INx55Kob7cM>

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Le nouveau régime en accident-maladie a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

1. La projection de la tarification du nouveau régime a été basée sur l'expérience de notre groupe (ancien régime)
2. Les états financiers au 31 décembre 2022 représentent une photo de la 1<sup>re</sup> année du nouveau régime



# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



3. La campagne de réadhésion de l'automne 2021 a fait connaître le nouveau régime et a créé un engouement pour les différentes protections, **engendrant une augmentation de l'utilisation de ces protections**
4. L'analyse d'expérience (la photo) est basée sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin (12 mois) au lieu de 36 mois puisque que c'est un nouveau régime
5. Les primes étaient garanties pour 24 mois (jusqu'au 31 décembre 2023)

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



**Plusieurs éléments externes peuvent aussi influencer la tarification :**

- ✓ L'inflation
- ✓ Le coût du service
- ✓ Les taux d'intérêts

Depuis la pandémie, il y a eu un **changement dans le comportement des personnes adhérentes**. Les services professionnels sont utilisés **tout au long de l'année, plutôt que de façon ponctuelle**.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



**En conclusion...la tarification (coût des primes) dépend :**

- Des primes payées par les personnes adhérentes
- Des prestations versées (réclamations)
- Des frais administratifs versés à Desjardins Assurances ( $\approx 11\%$ )

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



**À la suite des négociations avec l'assureur, voici les résultats :**

- Assurance vie de base : 0%
- Assurance vie supplémentaire : 0%
- Assurance accident-maladie :
  - ✓ Option de base : +15%
  - ✓ Option modérée : +43%
  - ✓ Option enrichie : +63%
- Assurance salaire longue durée : 0%
- Assurance soins dentaires : +55%

Protections obligatoires

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Exemples de primes au 1<sup>er</sup> janvier 2024:

Salaire moyen : 84 037 \$

Protections	2023	2024
Ass. Vie de base	1,35 \$	1,35 \$
Ass. Salaire	38,43 \$ (1,189 %)	38,43 \$ (1,189 %)
TOTAL	39,78 \$	39,78 \$
<b>Taxes incluses 9%</b>	<b>43,36 \$</b>	<b>43,36 \$</b>

Différence taxes incluses (0,00) \$/paie

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Exemples de primes au 1<sup>er</sup> janvier 2024:

Salaire moyen : 84 037 \$

Protections	2023	2024
Ass. Vie de base	1,35 \$	1,35 \$
Ass. Salaire	38,43 \$ (1,189 %)	38,43 \$ (1,189 %)
Option base fam	13,10 \$	15,07 \$ (+15%)
TOTAL	52,88 \$	54,85 \$
<b>Taxes incluses 9%</b>	<b>57,64 \$</b>	<b>59,79 \$</b>

Différence taxes incluses (2,15) \$/paie

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Salaire moyen : 84 037 \$

Protections	2023	2024
Ass. Vie de base	1,35 \$	1,35 \$
Ass. Salaire	38,43 \$ (1,189 %)	38,43 \$ (1,189 %)
Option base mono	7,86 \$	9,04 \$ (+15%)
TOTAL	47,64 \$	48,82 \$
<b>Taxes incluses 9%</b>	<b>51,92 \$</b>	<b>53,21 \$</b>

Différence taxes incluses (1,29) \$/paie

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Salaire moyen : 84 037 \$

Protections	2023	2024
Ass. Vie de base	1,35 \$	1,35 \$
Ass. Salaire	38,43 \$ (1,189 %)	38,43 \$ (1,189 %)
Option base ind.	5,24 \$	6,03 \$ (+15%)
TOTAL	45,02 \$	45,81 \$
<b>Taxes incluses 9%</b>	<b>49,07 \$</b>	<b>49,93 \$</b>

Différence taxes incluses (0,86) \$/paie



## 5. Assurances (Beneva)



beneva

**Pour information**

**Voici les taux en 2024 : +15%**

### ASSURANCE MALADIE 1 (MÉDICAMENTS)

	Maladie 1 (SSQ)	Taxe incluse 9%
Individuel	62,57 \$	68,20 \$
Monoparental	93,87 \$ \$	102,32 \$
Familial	156,43 \$	170,51 \$

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Seules les personnes qui demandent des changements doivent compléter le formulaire de mise à jour.

Les personnes assurées doivent conserver les protections facultatives 24 mois ou 36 mois selon le cas.

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Seules les personnes demandant des modifications à leurs protections acheminent les mises à jour complétées à L'APL par courriel :

[assurances@aplcsq.net](mailto:assurances@aplcsq.net)

# FORMULAIRE DE MISE À JOUR EN LIGNE

Le formulaire de mise à jour est disponible sur le site Web de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca). Pour l'obtenir, cliquez d'abord sur l'onglet « **Conventions et droits** » ensuite sur le sous-menu « **Assurances** » et sur le lien « **Desjardins Assurances** »



Enfin, sous la rubrique « **Assurances - Desjardins Assurances** », vous trouverez le formulaire « **Campagne de mise à jour de votre dossier d'assurance** ».

Vous devez compléter le formulaire de mise à jour directement à l'écran.

Pour transmettre ce formulaire à L'APL, 2 possibilités s'offrent à vous :

Si vous <b>possédez une adresse courriel</b> qui comporte vos <b>nom et prénom</b> :	Si vous <b>ne possédez pas d'adresse courriel</b> comportant vos <b>nom et prénom</b> :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sauvegardez</b> d'abord le formulaire de mise à jour complété</li> <li>• En utilisant votre adresse courriel contenant votre nom et prénom, transmettez ensuite le formulaire sauvegardé par courriel à <a href="mailto:assurances@aplcsq.net">assurances@aplcsq.net</a> en fichier joint.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprimez le formulaire de mise à jour complété</li> <li>• <b>Signez-le</b></li> <li>• Numérisez-le</li> <li>• Transmettez le formulaire numérisé par courriel à <a href="mailto:assurances@aplcsq.net">assurances@aplcsq.net</a> en fichier joint.</li> </ul>



Attention ! Pour transmettre le formulaire de mise à jour complété à L'APL, vous devez utiliser l'adresse courriel suivante :

Remplir et retourner ce formulaire uniquement si vous désirez modifier ou annuler vos protections d'assurance.

**Section A. Identification** – Veuillez écrire en lettres majuscules.

Nom	Prénom	Numéro matricule
Êtes-vous présentement au travail? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si vous êtes absent, spécifier la raison :		Date du début de l'absence :

**Section B. Garanties obligatoires**

<b>ASSURANCE VIE DE BASE</b>	30 000 \$
<b>ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE</b>	75 % du salaire mensuel jusqu'à concurrence du maximum prévu au contrat.
<b>ASSURANCE ACCIDENT-MALADIE DE BASE</b>	<input type="checkbox"/> Individuelle <input type="checkbox"/> Familiale <input type="checkbox"/> Monoparentale <input type="checkbox"/> Exempté
L'option de base est une protection obligatoire pour tous les participants qui sont couverts sous la protection médicament du régime de base de la CSQ (alter ego)	
<b>Le même statut de protection sélectionné pour l'assurance accident-maladie de base s'appliquera également aux protections choisies en accident-maladie facultative.</b>	

**Section C. Garanties facultatives**

- Des preuves d'assurabilité jugées satisfaisantes par l'assureur seront requises si vous désirez adhérer ultérieurement à cette garantie.
- Pour les résidents du Québec seulement : La loi prévoit un délai de 10 jours pour annuler une garantie facultative. Pour connaître les conditions, consulter le formulaire « Avis de résolution » (n° 19210F) sur [desjardinsassurancevie.com/adherent](http://desjardinsassurancevie.com/adherent).

GARANTIES	PROTECTIONS DÉSIRÉES	PROTECTIONS ANNULÉES
<b>ASSURANCE VIE DES PERSONNES À CHARGE</b>	<input type="checkbox"/> Je désire adhérer à cette garantie. <ul style="list-style-type: none"> <li>8 000 \$ en cas de décès du conjoint</li> <li>4 000 \$ en cas de décès d'un enfant à charge</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Je désire annuler cette garantie.
<b>ASSURANCE VIE SUPPLÉMENTAIRE</b>	<input type="checkbox"/> Je désire adhérer à cette garantie. <input type="checkbox"/> Je désire modifier ma protection. <input type="checkbox"/> 10 000 \$ <input type="checkbox"/> 20 000 \$ <input type="checkbox"/> 30 000 \$ <input type="checkbox"/> 40 000 \$ L'adhérent âgé de plus de 50 ans doit fournir des preuves d'assurabilité. <input type="checkbox"/> 50 000 \$ <input type="checkbox"/> 60 000 \$ <input type="checkbox"/> 70 000 \$ <input type="checkbox"/> 80 000 \$ <input type="checkbox"/> 90 000 \$ <input type="checkbox"/> 100 000 \$ <input type="checkbox"/> 110 000 \$ <input type="checkbox"/> 120 000 \$ L'adhérent doit toujours fournir des preuves d'assurabilité.	<input type="checkbox"/> Je désire annuler cette garantie.
<b>ASSURANCE ACCIDENT-MALADIE FACULTATIVE</b>	<input type="checkbox"/> Je désire adhérer à cette garantie. <input type="checkbox"/> Je désire modifier ma protection. <input type="checkbox"/> Option modérée (inclut l'option de base) <input type="checkbox"/> Option enrichie (inclut l'option de base et l'option modérée) <b>Vous devez conserver l'option choisie pour une période de 24 mois.</b>	<input type="checkbox"/> Je désire annuler cette garantie.
<b>ASSURANCE SOINS DENTAIRES</b>	<input type="checkbox"/> Je désire adhérer à cette garantie. <input type="checkbox"/> Je désire modifier ma protection. <input type="checkbox"/> Individuelle <input type="checkbox"/> Familiale <input type="checkbox"/> Monoparentale <b>Si vous adhérez à cette garantie, vous devez conserver celle-ci pour une période de 36 mois.</b>	<input type="checkbox"/> Je désire annuler cette garantie.

**Section D. Déclaration et autorisation à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels**

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont complets et véridiques. Je reconnais que toutes les garanties offertes dans le contrat sont assujetties aux clauses de limitation ou de réduction, ainsi qu'aux exclusions qu'il contient. Je reconnais avoir pris connaissance de tous les renseignements indiqués dans le présent formulaire et en avoir reçu une copie. En cas de décès, j'autorise expressément mon ou mes bénéficiaires, héritiers ou liquidateurs de ma succession, à fournir à Desjardins Assurances ou ses réassureurs tous les renseignements ou autorisations jugés nécessaires pour l'étude de la demande de prestations et l'obtention de pièces justificatives. L'autorisation vaut également pour mes enfants mineurs dans la mesure où ils sont visés par la demande. J'autorise Desjardins Assurances, ses mandataires et ses fournisseurs à recueillir, à utiliser mes renseignements et ceux de mon conjoint ou de mes personnes à charge et à les communiquer à des personnes ou organismes (pharmacies, professionnels de la santé, institutions, agences d'enquête et assureurs) à des fins de tarification, de gestion optimale de la santé (outils d'aide aux réclamations, documentation informative sur la santé, etc.), de vérification et de règlement des prestations. Afin d'atteindre les fins identifiées ci-dessus et pour vous offrir un accompagnement qui répond à vos besoins, vos renseignements pourraient être utilisés, sur une base dépersonnalisée, pour des analyses, des statistiques et l'élaboration de modèles prédictifs. **J'autorise mon employeur à prélever sur mon salaire les cotisations requises, conformément aux polices établies au nom de mon association.** Une photocopie du présent consentement a la même valeur que l'original.

Signature de l'adhérent \_\_\_\_\_ Signature du responsable chez l'employeur \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_



Signature requise **seulement** si vous n'avez pas d'adresse courriel qui comporte vos nom et prénom (vous pouvez utiliser l'adresse CSSDGS):



#### D DÉCLARATION ET AUTORISATION À LA COLLECTE ET À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je déclare avoir pris connaissance des renseignements indiqués ci-dessus. Je reconnais que les garanties offertes sont assujetties aux clauses de limitation ou de réduction, ainsi qu'aux exclusions stipulées au contrat. Je reconnais avoir pris connaissance de la section Gestion des renseignements personnels au verso du présent formulaire et en avoir reçu une copie. En cas de décès, j'autorise expressément mon ou mes bénéficiaires, héritiers ou liquidateurs de ma succession, à fournir à Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, ci-après nommée Desjardins Assurances, ou ses réassureurs tous les renseignements ou autorisations jugés nécessaires pour l'étude de la demande de prestations et l'obtention de pièces justificatives. L'autorisation vaut également pour mes enfants mineurs dans la mesure où ils sont visés par la demande. J'autorise Desjardins Assurances, ses mandataires et ses fournisseurs à recueillir, à utiliser mes renseignements et ceux de mon conjoint ou de mes personnes à charge et à les communiquer à des personnes ou organismes (pharmacies, professionnels de la santé, institutions, agences d'enquête et assureurs) à des fins de tarification, de gestion optimale de la santé, de vérification et de règlement des prestations. J'autorise mon employeur à prélever sur mon salaire les cotisations requises, conformément aux polices établies au nom de mon association. Une photocopie de la présente autorisation a la même valeur que l'original.

Signature de l'adhérent

Signature du responsable chez l'employeur

Date

➤ Veuillez conserver une copie pour vos dossiers et retourner l'original à l'Association des professeurs de Ligny (A.P.L.).

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



C. P. 3000  
Lévis (Québec) G6V 9X8  
desjardinsassurancevie.com/adherent  
Tél. : 1 800 463-7843

Assurance collective - Administration des contrats

## DEMANDE DE DÉSIGNATION OU DE CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRES, DE BÉNÉFICIAIRES SUBSIDIAIRES OU DE FIDUCIAIRE

### A IDENTIFICATION - Veuillez écrire en lettres majuscules.

Nom du preneur L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)	N° de contrat 8752	N° de compte	N° de certificat
Nom de l'adhérent	Prénom		

### B RÉVOCACTION DES BÉNÉFICIAIRES IRRÉVOCABLES - Le terme bénéficiaire désigne autant un bénéficiaire qu'un bénéficiaire subsidiaire.

REPLIR CETTE SECTION UNIQUEMENT SI LA DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE ÉTAIT IRRÉVOCABLE.

- Le consentement du bénéficiaire révoqué est obligatoire s'il était désigné de façon IRRÉVOCABLE.
- Le bénéficiaire ne peut consentir au changement s'il est mineur.
- Le nouveau bénéficiaire ne peut signer comme témoin.
- Si le bénéficiaire révoqué est décédé, joindre un certificat de décès.

Je soussigné révoque par la présente la désignation de :

Nom et prénom du(des) bénéficiaire(s) révoqué(s) : \_\_\_\_\_  
comme bénéficiaire(s) actuel(s) et lui(leur) substitue le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) à la section C ci-dessous, conformément aux dispositions du contrat.

Je consens à ce que ma désignation comme bénéficiaire de l'assurance soit révoquée.

_____	_____	_____
Signature du(des) bénéficiaire(s) révoqué(s)	Signature du témoin du(des) bénéficiaire(s)	Date

### C DÉSIGNATION OU CHANGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

**BÉNÉFICIAIRE RÉVOCABLE :** signifie que la désignation du bénéficiaire ou du bénéficiaire subsidiaire peut être changée sans son consentement.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



La mise à jour a lieu du  
**29 novembre**  
**au 8 décembre 2023.**



## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Chacune des personnes concernées recevra :

1. Une attestation d'assurance contenant ses protections actuellement en vigueur
2. Un communiqué «Campagne de mise à jour» contenant les éléments suivants :
  - Un résumé des régimes complémentaires
  - La démarche pour participer à la campagne de mise à jour

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



- Vérifier dans les enveloppes et compléter le formulaire de compte rendu inclus au besoin :
  - ✓ Attestation VS personne récemment absente;
  - ✓ Si vous avez des attestations en trop;
  - ✓ S'il vous manque des attestations.
  
- Les attestations des personnes absentes ont été envoyées à la maison.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



courrier APL du 5 décembre  
2023.

# 6. Négo 2023

# 6. Négo 2023



On est là!  
NÉGO 2023



## 6. Négo 2023

**NOUS**  
**D'UNE SEULE VOIX**

# 6. Négo 2023

La négociation se compose de deux tables de négociation :

- ✓ **Matières sectorielles** (enseignantes et enseignants seulement)



- ✓ **Matières intersectorielles** (scolaire, collégial, santé, fonction publique)



**NOUS**  
D'UNE SEULE VOIX



# 6. Négo 2023



**Matières sectorielles** (enseignantes et enseignants seulement)

Le gouvernement a demandé de traiter certains sujets à une table prioritaire, qui n'est pas prévue à la loi sur le régime de Négociation;

1. Table prioritaire
2. Table sectorielle (prévue au régime de négociation)



# 6. Négo 2023



**Matières sectorielles** (enseignantes et enseignants seulement)

## 1. Table prioritaire

- Est venue remplacer les forums (mêmes sujets)
  - ✓ Équipe classe
  - ✓ Équipe soins
  - ✓ Équipe santé mentale

# 6. Négo 2023



**Matières sectorielles** (enseignantes et enseignants seulement)

## 1. Table prioritaire (suite)

- Du côté patronal, c'est une autre équipe que celle de la table de négociation sectorielle;
- Du côté syndical, ce sont nos négociateurs qui y sont;
- Depuis le 15 septembre, les négociateurs de la FSE se sont présentés à cette table

# 6. Négo 2023



## 1. Table prioritaire (suite)

➤ Les objectifs patronaux annoncés sont les suivantes :

- ✓ Retenir les jeunes enseignantes et enseignants en début de carrière;
- ✓ S'assurer d'une plus grande présence au travail;
- ✓ S'assurer que l'affectation et la mutation soient terminées au 30 juin;
- ✓ Améliorer l'organisation de l'enseignement;

Pour y arriver... voici leurs solutions



# 6. Négo 2023



## 1. Table prioritaire (suite)

- Les objectifs patronaux annoncés sont les suivantes : **(Flexibilité et encore plus de Flexibilité)**
- ✓ Modifier les modalités entourant l'application de l'ancienneté afin de favoriser la rétention des enseignants en début de carrière (droit de gérance!);
- ✓ Rendre la liste de priorité plus efficiente (refus = rayé);
- ✓ Affecter le personnel enseignant le plus tôt possible;
- ✓ Limiter les mouvements de personnel enseignant d'une année à l'autre et en cours d'année;
- ✓ Offrir aux organismes scolaires la souplesse nécessaire dans l'application de la procédure d'affectation et de mutation.

# 6. Négo 2023

## 1. Table prioritaire (suite)



Constats :

- La FSE-CSQ a accepté de bonne foi de se présenter à cette table prioritaire
- La partie patronale est complètement fermée aux propositions de la FSE-CSQ
- La partie patronale ne veut discuter que de ses priorités, en ne montrant aucune ouverture aux nôtres
- Considérant la fermeture de la partie patronale à discuter des enjeux de la partie syndicale, le FSE a décidé de quitter momentanément la table prioritaire.

# 6. Négo 2023



## 2. La table sectorielle

11 octobre- Dépôt du Conseil du trésor

- Dépôt élagué de ses demandes aux différentes tables sectorielles, notamment celle de la FSE
- La partie patronale prétend avoir diminué ses demandes à 5, qui se déploie plutôt en 8
- Il ne faut pas oublier les 13 demandes provenant de la table prioritaire (et celles de l'intersectorielle)



# 6. Négo 2023



## 2. La table sectorielle

30 octobre- Dépôt recentré des demandes syndicales

- Objectif du dépôt recentré :
  - ✓ Faire avancer les pourparlers
  - ✓ Démontrer notre bonne foi dans le processus de négociation
  - ✓ Dégager les marges de manœuvre pour avancer
  - ✓ Tenir compte de certaines préoccupations présentées par la partie patronale
  - ✓ Certains éléments sont déportés (ex: PL23)

## 6. Négo 2023



30 octobre- Dépôt recentré des demandes syndicales (suite)

Les priorités sont restées les mêmes :

1. La composition de la classe
2. L'allègement de la tâche
3. L'Amélioration des conditions de travail

**À ce stade, nous avons maintenu tous les mandats forts que vous nous avez confié, en donnant une marge de manœuvre à nos négociateurs**



## 6. Négo 2023



**Matières intersectorielles**  
(scolaire, collégial, santé, fonction publique)

**NOUS**  
**D'UNE SEULE VOIX**

# 6. Négo 2023

États des lieux :



Fin octobre- Nouveau dépôt du Conseil du trésor

- Bonification salariale de 1,3 % sur 5 ans
- Le gouvernement offre maintenant 10,3% sur 5 ans au-lieu de 9%
- Maintient les primes et les mesures temporaires jusqu'à la veille de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention
- Ne maintient pas les mesures implantées pendant l'urgence sanitaire

**NOUS**  
D'UNE SEULE VOIX

6.

	Offre du 15 décembre 2022	Offre du 29 octobre 2023	Prévisions d'inflation les plus récentes (Desjardins, octobre 2023)
<b>2022</b>			6,7%
<b>2023</b>	3%	4,3%	4,5%
<b>2024</b>	1,5%	1,5%	2,6%
<b>2025</b>	1,5%	1,5%	1,9%
<b>2026</b>	1,5%	1,5%	2,0%
<b>2027</b>	1,5%	1,5%	
<b>TOTAL</b>	<b>9%</b>	<b>10,3%</b>	<b>17,7%</b>

# 6. Négo 2023



Fin octobre- Nouveau dépôt du Conseil du trésor (suite)

## Retraite

- Retire la demande d'ajouter l'âge de 57 ans au critère du service d'admissibilité de 35 ans pour quitter sans pénalité
- Maintient sa volonté de coordonner le RRQ+ à la rente du RREGOP à 65 ans
- En accord pour augmenter l'âge de participation au RREGOP de 69 ans à 71 ans

**NOUS**  
D'UNE SEULE VOIX

# 6. Négo 2023



Fin octobre- Nouveau dépôt du Conseil du trésor (suite)

## Droits parentaux

- Il est prêt à permettre la prise d'un congé sans traitement ou d'un congé partiel sans traitement avant la prise du congé de paternité ou d'adoption
- Il propose d'ajouter une journée additionnelle à la banque de congés spéciaux pour des situations particulières lié à la grossesse

**NOUS**  
D'UNE SEULE VOIX

## 6. Négo 2023



16 novembre- Un nouveau dépôt du **Front commun**

- Le nouveau dépôt du **Front commun** a été :
  - ✓ Précédé d'une présentation économique
  - ✓ Suivi d'une demande de conciliation
- La demande de conciliation est acceptée par le ministère du travail

20 novembre- Nomination d'un conciliateur

# 6. Néo 2023



## Dernières nouvelles

- conjoncture de la négo
- la grève
- la suite

**NOUS**  
D'UNE SEULE VOIX

# 6. Négo 2023

**Pour plus d'information, visitez les différentes pages :**

## Facebook

- **APL pour les membres**
- **APL mobilisation**
- **FSE**
- **CSQ**
- **Front commun**



**NOUS**  
D'UNE SEULE VOIX



# 6. Négo 2023

## La mobilisation

- Être en appui aux équipes de négociation
- Assurer une mobilisation coordonnée

**Réseau RAM à la fin novembre**



# 7. Santé et sécurité au travail

## 7. Santé et sécurité au travail

- Les inspections des établissements sont débutées!  
Ne vous gênez pas à jaser avec vos RSS.



# 8. Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant

# 8. Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant

## Qui peut utiliser les sommes ?

- Les personnes enseignantes légalement qualifiées (LQ) disponibles et désireuses d'offrir un support à une autre personne enseignante de leur école, en surplus de leur tâche éducative annuelle, par exemple :
  - Personne enseignante régulière peu importe le pourcentage de tâche;
  - Personne enseignante à temps partiel peu importe le pourcentage de tâche;
  - Personnes enseignantes retraitées;

## Qui peut recevoir du soutien ?

- Les personnes enseignantes LQ ou NLQ qui le souhaitent et qui ont **une tâche stable** dans un milieu (suppléance plus de 20 jours <sup>1</sup>, contrat temps partiel **peu importe le pourcentage** <sup>2</sup>, contrat temps plein (enseignant régulier sans égard au pourcentage), à la leçon).

<sup>1</sup> et <sup>2</sup> L'objectif étant d'offrir **un soutien rapide**, dès que la situation laisse présager l'atteinte de la suppléance + 20 jours ou l'atteinte des critères pour l'obtention d'un contrat, le soutien peut être offert.

# 8. Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant

## Comment fonctionne le projet ?

- L'objectif du projet est d'offrir un support de nature pédagogique à un collègue enseignant qui en fait la demande; (la personne enseignante qui offre son temps **n'est pas un suppléant**, le titulaire doit être présent);
- Le support offert doit se faire **avec la personne enseignante** dans un objectif de développement professionnel en respect de l'autonomie de chacun;
- Les personnes enseignantes s'impliquent volontairement dans ce projet;
- Le support peut s'organiser de manière ponctuelle ou récurrente en fonction de la demande, de l'offre et des besoins des personnes enseignantes;
- Le projet **ne vise pas** :
  - à remplacer une personne enseignante absente;
  - à supporter les élèves de la classe;
  - à faire du décloisonnement;
  - à faire des sous-groupes ou à faire des projets divers en dyade (ex : activité spéciale de Noël).
- Le projet **vise** à supporter la personne enseignante en fonction de ses besoins de nature pédagogique, **notamment** par:
  - l'observation et la rétroaction;
  - la modélisation de l'enseignement et de la gestion de classe;
  - l'aide et le soutien à la planification;
  - l'exploration des différentes ressources disponibles;
  - le partage de pratiques.

# 8. Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant

**C'est le même fonctionnement pour la personne qui offre le soutien**

- La personne enseignante **qui obtient du soutien** en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil sera rémunérée à 1/1000 du traitement annuel + 20 % pour le temps effectué en sus de sa tâche avec l'enseignante ou l'enseignant qui la soutient (temps fait, temps payé).
  - Une feuille de temps devra être complétée puis remise à la direction selon les modalités déterminées par le CPE (après chaque prestation effectuée en sus de la tâche, une fois par cycle, etc.).

# 9. Informations



# 9. Informations

A. Instruction annuelle et Régime pédagogique maintenant disponibles

- [Instruction annuelle du ministre année 2023-2024 \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca)
- [Éditeur officiel du Québec \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca) 1<sup>er</sup> août 2023

B. Organisation de la libération des enseignants (surveillance)

C. Prochain BDD – AG 20 décembre 2023

- **Inscription requise**

D. Capsules vidéo – les bonnes pratiques pour économiser en assurance collective : [Assurance collective – Centrale des syndicats du Québec \(CSQ\) \(lacsq.org\)](https://www.lacsq.org)

E. Rencontres et sessions APL à venir

# 9. Informations

## E. Rencontres et sessions APL à venir

- Nouveaux enseignants T. plein - 24 janvier 16h45 à 19h30
- Enseignants T. partiel – aspirant à la liste ou nouvellement sur la liste – 13 février 16h45 à 19h30
- Au bureau de L'APL, inscription requise, les détails et les invitations suivront sous peu!

# 10. Questions diverses...

# 11. Nouvelles de mon milieu

**Merci et bonne  
soirée!**



**L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LIGNERY (CSQ)**